

Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 11 janvier 2021

PRESENTS: ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles, Adjoints, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

ABSENTS: ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe,

JAUDOIN Carine.

Secrétaire de séance : ASSIER Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2021

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux à l'ensemble des conseillers et les remercie pour leur attention et soutien lors du décès de son papa.

1 - approbation du compte rendu du 27.11.2020

Pas de remarque. Vote : 14 pour

2 - dépenses mandatées au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Une délibération doit être prise précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il doit être mentionné de manière précise toutes les dépenses résultant des fêtes locales ou nationales et des dépenses courantes pouvant être imputées à ce compte. Lecture en est faite.

Pour information 16000 € ont été budgétisés sur 2020, et moins de 12000 € ont été dépensés.

Vote: 14 pour

3 - engagement des dépenses d'investissement M14 et M49

Comme les années précédentes et conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal, avant l'adoption du budget 2021, de faire application de cette disposition à hauteur de :

306 947 € (< 25 % X 1 227 790 €) pour le budget de la commune M14.

Au chapitre 10 : 3 010 € Au chapitre 21 : 100 000 € Au chapitre 23 : 203 937 €

Et à hauteur de :

16 215 € (< 25 % X 64 863 €) pour le budget de l'eau M49.

Au chapitre 21 : 16 215 €

Votre: 14 pour

4 – remboursement de frais à l'enseignante d'italien

Lecture de la demande de Mme COSTA Caterina, assistante d'italien à l'école primaire de notre commune, pour le remboursement de ses frais de déplacement. L'inspecteur académique propose le versement de 225 € pour 9 mois de scolarité. Pour information, la somme de 100 € a été validée les années précédentes. Le conseil est favorable à son octroi, mais demande de plus amples explications sur les horaires, les communes concernées.

La participation est reportée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

5 - demande de subventions

Chaque année au mois de décembre est organisée la soirée du TELETHON. En 2020, comme toutes les autres manifestations, elle n'a pas pu avoir lieu. Afin de faire avancer la recherche et lutter contre les maladies génétiques, il est proposé le versement d'une subvention de 250 € à l'AFM TELETHON

Votre: 14 pour

Pour information Hélène BOIS indique que la com jeunes a transmis une subvention de 150 €.

Comice agricole de Maurienne

Lecture du courrier de Benoît SUIFFET, Président de l'Association Comice Agricole de Maurienne nous informant de sa 13^{ème} édition qui se tiendra le 2 mai 2021 à ST COLOMBAN DES VILLARDS.

Cette manifestation est organisée tous les deux ans, sur chacun des cantons de l'arrondissement.

Elle comprend un concours de vaches laitières issus d'élevages de toute la vallée.

La commune est sollicitée afin de subventionner l'achat de cloches remises aux éleveurs des animaux présents.

Le prix d'une cloche est de 295 € pour celle de 9 cm de haut, et de 315 € pour celle de 11 cm.

Si les conditions sanitaires ne permettent pas de maintenir l'évènement, la cloche sera offerte à l'édition reportée.

Proposition pour 295 €.

Votre: 14 pour

6 - création poste d'adjoint technique

Le départ en retraite de Maurice CIUFFINI sera effectif le 1er mars 2021.

Un appel à candidature a été lancé pour pourvoir à son remplacement et est prorogé au 29 janvier, 3 candidatures seulement nous ayant été transmises.

Il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique polyvalent à compter du 1^{er} mars pour l'embauche du candidat qui sera retenu.

Vote: 14 pour

7 - centre de gestion

Renouvellement convention d'adhésion au service intérim

Mise en place au mois de mars 2018 et à renouveler en mars 2021.

Proposée par le centre de gestion pour la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre cette mission facultative depuis plusieurs années. Adhésion à cette convention gratuite sans engagement. Elle permet un accès aux prestations du service intérim pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Ainsi, il n'est pas nécessaire pour la collectivité qui sollicite la mise à disposition d'un agent d'établir une convention pour chaque remplacement. En cas de besoin, le remplacement peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le contrat de travail est passé entre le Cdg et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail. Les frais de gestion s'établissent, à 6 % pour le portage administratif (cas où la collectivité dispose d'un agent, le Cdg portant le contrat et assurant la gestion administrative) ou à 7,5 % pour l'intérim (cas où la collectivité charge le Cdg d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à sa disposition).

Vote: 14 pour

Prolongation de la mission de médiation préalable obligatoire MPO

Le centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation national de médiation préalable obligatoire.

En Savoie, 234 communes et 85 établissements publics intercommunaux ont adhéré en 2018 à ce dispositif destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération.

La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 décembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale.

Le décret portant expérimentation d'une procédure de médiation, préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, a reporté la date de la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2021.

Il est rappelé que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation.

Vote: 14 pour

Mise en œuvre pour nouvelle convention participation risque prévoyance

Mise en place en 2015.

Renouvellement de l'engagement de la commune dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Le Centre de gestion de la Savoie a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent,

une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Prévoyance ».

Pour information, la commune participe actuellement à hauteur de 12 € par agent.

Chaque agent a le choix entre 4 formules et a à sa charge la différence.

Vote: 14 pour

Lancement marché public pour assurance risques statutaires

Mise en place en 2018

L'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,

Pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1er janvier 2022, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande pour couvrir les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, du fait de la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public et des garanties plus sécurisées,

Vote: 14 pour

8 - compte - rendus des commissions :

Travaux: Georges RICCIO

L'éclairage de la zone Antoine Borile est terminé.

A partir de la semaine prochaine, TELT effectuera une digue de protection le long de l'Arc. Leur base de vie sera mise en place aux abords du parking du plan d'eau.

Le Maire informe les conseillers de la prochaine réunion d'information aux membres de la commission extra TELT, concernant les travaux de la zone de l'Amoudon qui vont débuter en février pour une durée d'environ 2 ans. A noter que la circulation sera perturbée et déviée par la route de l'Amoudon durant un mois.

<u>Communication – CIAS : Hélène BOIS</u>

Le p'tit gondranien a été distribué.

Finances – Gilles DURUISSEAU

Le budget primitif est à préparer, prévision d'une réunion fin janvier.

Sports et loisirs : Pascal JAMEN

Musée : la mise en place va se faire sous peu. Proposition de réaliser les travaux d'installation des panneaux par les conseillers municipaux, le samedi.

Mise en relation avec Jocelyn TRUCHET pour l'achat de matériel, de mannequins et divers accessoires qui seront exposés dans les locaux.

Bar associatif, en attente pour l'instant.

Une sono portable a été achetée.

Toutes les manifestations à venir, carnaval, fête des voisins etc. ne sont pas programmées dans l'immédiat. Vin des Barricades : 250 bouteilles en 2018, 350 en 2019 et 450 en 2020.

9 – informations et questions diverses

Maurienne généalogie reprendra ses réunions dans la salle en sous-sol du pôle culturel. Le mobilier mis en place sera à leur charge.

Remarque apportée : il est dommage de ne pas conserver cette pièce pour les besoins de la commune. Il est précisé que cette pièce pourra servir pour tout autre besoin, Maurienne Généalogie devra mettre sous clé tous ses dossiers et matériels.

Séance levée à 19 h.35.